



Rémunération des élus -es

En conformité avec l'article 217, de la Loi 122 : *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, la Municipalité de Barnston-Ouest rend public la rémunération des élus municipaux ayant fait partie du conseil municipal de Barnston-Ouest au cours de l'année 2022, selon la réglementation en vigueur.

Élus-es	Poste	Montant TOTAL versé Salaire, allocation et participation à divers comités confondus
Johnny Pizar	Maire	20 163.26\$
Lucie Michaud	Conseillère	3 443.63\$
Ziv Przytyk	Conseiller	3 130.54\$
Virginie Ashby	Conseillère	3 365.38\$
Normand Vigneau	Conseiller	3 600.13\$
Julie Grenier	Conseillère	3 764.60\$
Cynthia Ferland	Conseillère	3 208.82\$

Note : La rémunération du maire inclue, en plus de celle versée par la municipalité, celle de la MRC de Coaticook et de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est. La conseillère Julie Grenier a reçu une rémunération pour une présence au conseil de la MRC de Coaticook.